

MAIRIE DE Versonnex
01210

Délibération n° : D2026004028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 21 avril 2026
Votes exprimés : 17

Séance du 27 avril 2026

Le 27 avril 2026 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Versonnex, s'est réuni en session ordinaire en présentiel, sous la Présidence de M. Pierre MADER, Maire,

PRESENTS : MADER Pierre, ROTH Donata, DEVISCOURT Daniel, ROBERT Sophie, MOLINARD Jean-Luc, DUCROS Martine, STEINMANN Pascale, PORTEILLA FOURNIER Dominique, VERNIZEAU Sylvie, BIRNER Michael, AKOUDAD Mohamed, VAN SCHOORS Magali, DRUET Marie-Eve, BROYER Nathalie

PROCURATIONS : DUBOUT Jacques donne procuration à BIRNER Michael, VALENTIN Pierre donne procuration à ROBERT Sophie, HENRY Antoine donne procuration à ROTH Donata

ABSENT : HOLMQUIST Ted

Secrétaire de séance : DEVISCOURT Daniel

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour la délibération n° 2025007023 du 07 juillet 2025, concernant la création d'emplois non permanents. La nécessité de devoir embaucher dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (animation, période de congés...).

Afin de renforcer et d'assurer la continuité de service pour les agents des services techniques, il est proposé de modifier les deux emplois non permanents dans le cadre d'accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique, pour une durée hebdomadaire égale à 35/35^{ème}, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année, au lieu du 1^{er} juin au 30 septembre.

La rémunération de l'agent sera calculée en fonction de l'expérience de celui-ci.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des emplois non permanents pour la nécessité de la commune à compter du 1^{er} mai 2026, annexé à la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** le recrutement sur tout emploi permanent de catégorie A, B et C du tableau des emplois de la Commune, en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, d'un agent contractuel de droit public sur la base des articles L. 332-8 à L. 332-14 du Code Général de la fonction publique ;
- **D'AUTORISER** Le Maire à procéder au recrutement et de signer tous les documents relatifs à ces derniers ;
- **D'INSCRIRE** la dépense dans le budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire

Pierre MADER



Secrétaire de séance

Daniel DEVISCOURT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Deviscourt', written over a horizontal line.

**Rendu exécutoire
Le 29 avril 2026
Publié
Le 29 avril 2026**

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS AU 01/05/2026

Autres emplois non permanents			Temps complet			Temps non complet		
Filière	Type de contrat	Mission	Ouverts	Pourvus	Vacants	Ouverts	Pourvus	Vacants
Technique			3	1	2			
	C							
		Adjoint technique	2		2			
		Apprenti Adjoint technique	1	1				
Animation			14		14			
	C							
		Adjoint d'animation	14		14			
Total général			17	1	16			